



Conseil communal

Annexe 1 du Règlement du Conseil général de la
Commune d'Avry (Art. 61)

RETRIBUTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

A HONORAIRES ANNUELS		
1 Séances du Conseil général	par séance	CHF 125.-- brut
2 Séances du Bureau du Conseil général	par heure	CHF 35.-- brut
3 Pour la présidence, indemnité pour préparation séance	par heure	CHF 35.-- brut
4 Séances des Commissions du Conseil général	par heure	CHF 25.-- brut
B DEPLACEMENTS ET FRAIS CONSEQUENTS		
1 Transports publics		Remboursement des frais effectifs
2 Véhicules privés	le km	CHF 0.70
3 Déplacements sur le territoire communal		Pas d'indemnité
4 Déplacements hors de la commune		Voir point 1 ou 2 ci-dessus

OBSERVATIONS (exemples)

- 1 Les délégations ne sont rétribuées que pour autant qu'une invitation officielle ait été adressée au Conseil général et que ce dernier désigne expressément les délégués chargés de le représenter.
- 2 Les cas spéciaux et les litiges sont tranchés par le bureau du Conseil général.

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 14 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le Président :
André von der Weid



La Secrétaire :
Nicole Maillard